

**République Tunisienne**  
Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Direction Générale de la Recherche Scientifique

Tunis, le 30 aout 2010

**PROGRAMME DE RECHERCHE DGRS-CNRS**  
**APPEL A PROPOSITIONS DGRS-CNRS 2011-2013**

L'accord de coopération entre la DGRS (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) et le CNRS (France) prévoit la prise en charge de chercheurs pour des séjours de courte durée (stage d'un mois en France, mission d'une semaine en Tunisie), dans le cadre de projets de recherche **retenus pour trois ans** et présentés, conjointement, en tant qu'**actions d'échanges**, par deux responsables scientifiques (coordonnateurs du projet), un de la partie tunisienne et un de la partie française.

L'**Activité de Recherche Diplômante**, de l'équipe tunisienne, est déterminante pour la sélection des projets et l'attribution des mois de stages. En outre, le **comité mixte** aura à évaluer la qualité scientifique du projet et à juger de l'excellence des équipes intervenantes ainsi que de leur complémentarité.

**Les propositions de projets doivent être rédigées en concertation avec les responsables français et aboutir à un même projet.**

Pour la **partie tunisienne**, les propositions de projets doivent être rédigées **selon le modèle de formulaire «ACTIONS D'ÉCHANGES 2011» téléchargeable** sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : [www.mes.tn](http://www.mes.tn).

Chaque proposition de projet, revêtue des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes tunisiennes impliquées, doit être envoyée par le coordonnateur tunisien, en **quatre exemplaires**, par la voie hiérarchique, à la **Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS)**, avant le **18 octobre 2010**.

Pour la **partie française**, chaque projet doit être saisi par l'intermédiaire du site CNRS avant le **18 octobre 2010**.

**Le Comité Mixte DGRS/CNRS n'examinera pas les projets présentés, unilatéralement, par une seule partie. Les propositions parvenues hors délais ou non formulées selon les modèles de formulaire cités précédemment, ne seront pas prises en considération.**

Les moyens alloués aux Projets conjoints et aux Réseaux thématiques doivent être engagés avant le 15 décembre et consommés avant le 31 décembre de l'année concernée, compte tenu de l'annualité budgétaire.

**Date limite de dépôt 18 octobre 2010**

**Le présent Appel à propositions est téléchargeable sur le site Internet à l'adresse suivante : [www.mes.tn](http://www.mes.tn)**

**Contacts :**

***\* en Tunisie:***

Direction Générale de la Recherche Scientifique ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;  
Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis ;  
Tél-Fax : (216) 71 835 351  
[Dhouha.gammoudi@mes.rnu.tn](mailto:Dhouha.gammoudi@mes.rnu.tn)

***\* en France:***

Centre National de la Recherche Scientifique ; Direction des Relations Internationales ;  
3 Rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16  
Tél. : +33 1 44 96 44 53  
[Dominique.prouteau@cnrs-dir.fr](mailto:Dominique.prouteau@cnrs-dir.fr)

**Le Directeur des Programmes  
et du Partenariat Scientifique**